

MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le 18 Octobre à 19H00, Le Conseil Municipal de la commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Laurent BENETEAU, Maire

Date d'affichage de la convocation 13 Octobre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Présents : BENETEAU Laurent DURANDET Jean-Loïc GIRAUD Martine GUERY Philippe YOU Jean-François GUIBERT Etienne PASQUIET Jean-Michel VILLENEUVE Maryvonne GABORIEAU Blandine GIRARDEAU Adeline BROUSSEAU Jacqueline ARNAUD Séverine BULTEAU Eric

Absents excusés : GUILLEMAND Pascal PEAULT Dominique

Secrétaire de séance : YOU Jean-François

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 Septembre 2010

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 6 Septembre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le contenu.

Monsieur le Maire remet à chaque membre présent le document papier des scénarios 1 et 2, suite à l'étude de réorganisation des bâtiments communaux.

1- CONVENTION D'ENTRETIEN DU BARRAGE DE LA BULTIERE

Le Conseil approuve la convention quinquennale, à compter du 1^{er} Janvier 2011, fixant les modalités de gestion de la propriété départementale formant le pourtour du barrage de la Bultière. Les 15 ha 13 a 83 ca situés sur la Commune de Bazoges en Pailers représentent 15.99 % de la superficie totale de la propriété départementale. La participation communale sera versée au vu d'un état des dépenses engagées par le Syndicat Mixte pour l'entretien de cet espace vert.

Le Conseil Général participe à hauteur de 90 % aux dépenses d'entretien, le solde est réparti entre les communes de Bazoges en Pailers, Chavagnes en Pailers, La Boissière de Montaigu et Saint Fulgent

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2- Statuts de la Communauté de Communes et Rapport d'Activités 2009

Monsieur le Maire présente le projet de nouveaux statuts de la communauté de communes de Saint Fulgent.

Article 2.1 Aménagement de l'espace communautaire

	Nouvelle compétence
	Instruction du droit des sols pour le compte des communes membres à compter du 1 ^{er} janvier 2012.

Article 2.6 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

	Nouvelles compétences
	Un centre aquatique et ludique.

Article 2.8 Petite enfance et jeunesse

	Nouvelle compétence
	Etude, création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) à l'exclusion du périscolaire et des centres de loisirs.

Article 2.14 Réseau de bibliothèques

	Nouvelle compétence
--	---------------------

	Actions en faveur de l'animation d'un réseau de bibliothèques, la promotion de la lecture, l'acquisition et la gestion d'ouvrages communautaires.
--	---

Article 2.15 Matériel en commun

	Nouvelle compétence
	Actions en faveur de l'acquisition de matériel technique pouvant être mis en commun avec les Communes et réalisation des formations nécessaires à leur utilisation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet de révision statutaire de la Communauté de communes en vue de lui transférer de nouvelles compétences,
- de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente le rapport d'Activités 2009

3 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE- Construction d'un Accueil Périscolaire

Jean-François YOU présente le rapport d'analyse des offres et le classement de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil confirme la notation et le choix de l'agence BOISSON-BURBAN, 135, Rue de la République 85200 Fontenay-Le-Comte pour un montant de 39000.00 € H.T., soit 46 644.00 € TTC.

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

4- SUBVENTION POUR LE PORTAGE DU BULLETIN COMMUNAL

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de quatre vingt dix euros au Club de l'Amitié pour le portage du bulletin communal d'octobre 2010

5- Acquisition de terrains

Le Conseil décide d'acquérir la parcelle C 221, d'une contenance de 4760 m² appartenant à Mme GILBERT de Chavagnes en Paillers, au prix de 5 euros net vendeur le m².

Le Conseil décide d'acquérir la parcelle C 219, d'une contenance de 4690 m² appartenant à Mme YOU Maurice, au prix de 4 euros, indemnité d'éviction comprise.

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces affaires.

6- Vente de terrain

Le Conseil décide de vendre une parcelle de 21 m², cadastrée C 1461, Place du Canal, à Mr Camille BAUBRY, au prix de trois euros le m², et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

7- PLAN CLIMAT ENERGIE

Monsieur le Maire présente la convention cadre quinquennale avec le SYDEV. Ce plan étudie la mise en place d'actions concrètes afin de maîtriser la consommation énergétique et de favoriser la production par des sources renouvelables pour des projets éventuels.

8- INFOS DIVERSES

➤ Contribution de la Commune aux travaux de sonorisation de l'Eglise : le Conseil n'a pas pris de décision

➤ Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Général subventionne les indicateurs de vitesse.

➤ Monsieur le Maire évoque la possibilité d'instaurer une taxe sur le stationnement dans le Centre Bourg.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 H 10
Prochaine réunion du Conseil le 13 Décembre 2010